

Un interlocuteur unique

La DIRECCTE constitue, dans le domaine économique et social, l'interlocuteur unique de l'État pour les entreprises et les acteurs socio-économiques (excepté pour les questions fiscales et financières).

Ses équipes interviennent directement ou par l'intermédiaire de ses opérateurs auprès des entreprises, des employeurs et des salariés ou de leurs représentants, des demandeurs d'emploi, des porteurs de projets, des collectivités locales, des associations...

Une intervention cohérente

La DIRECCTE est présente auprès des entreprises à chaque étape de leur évolution, accompagne leur création et leur développement, soutient le progrès de leurs ressources humaines et de leurs compétences.

Elle les accompagne dans les mutations économiques et soutient leur développement à l'international.

Par son activité de contrôle, elle leur garantit le respect des règles de la concurrence et la loyauté du fonctionnement des marchés. Elle veille au respect des règles du travail, à la qualité du dialogue social et des conditions de travail, facteurs de cohésion sociale et gage d'une compétitivité durable.

Le service Etudes et statistiques communique aux décideurs ses études et les chiffres essentiels pour mener leur action dans le domaine de l'emploi et du travail sur le territoire. Il diffuse notamment aux médias, l'état mensuel de la demande d'emploi en Île-de-France.

Une performance accrue

La DIRECCTE est une direction régionale de l'État. Cette organisation lui permet un diagnostic plus pertinent des enjeux économiques et sociaux ainsi qu'une utilisation plus pertinente des moyens publics.

C'est également au niveau régional que se trouvent les décideurs et les financeurs en matière de développement économique, d'emploi et de formation professionnelle ; elle peut ainsi mieux participer à la mise en œuvre opérationnelle des actions qu'elle conduit.

Au niveau régional :

DIRECCTE d'Île-de-France

19 rue Madeleine Vionnet
93300 AUBERVILLIERS
01 70 96 13 00

*Organismes de formation,
le service de contrôle
de la formation
professionnelle vous
reçoit à cette adresse.*

Au niveau départemental : les Unités Territoriales

UT 75

19 rue Madeleine Vionnet
93300 AUBERVILLIERS
01 70 96 20 00
Pour écrire :
35 rue de la Gare CS60003
75144 PARIS CEDEX19

UT 77

Cité administrative
20 quai Hyppolyte Rossignol
77011 MELUN CEDEX
01 64 41 28 59

UT 78

Immeuble « la Diagonale »
34 avenue du Centre
78182 SAINT-QUENTIN-EN-
YVELINES CEDEX
01 61 37 10 00

*Salarié, employeur,
suivant votre adresse
professionnelle,
contactez l'UT
de votre département qui
orientera votre demande*

UT 91

523 place des Terrasses
de l'Agora
91034 EVRY CEDEX
01 60 79 70 00

UT 92

13 rue de Lens
92022 NANTERRE CEDEX
01 47 86 40 00

UT 93

1 avenue Youri Gagarine
93016 BOBIGNY CEDEX
01 41 60 53 00

UT 94

Immeuble « Le Pascal »
7 avenue du Général de Gaulle
94007 CRETEIL CEDEX
01 49 56 28 00

UT 95

Immeuble Atrium
3 boulevard de l'Oise
95014 CERGY-PONTOISE CEDEX
01 34 35 49 49

VOUS ÊTES

UNE ENTREPRISE,
UN PROFESSIONNEL,
UN SALARIÉ,
UN DEMANDEUR D'EMPLOI

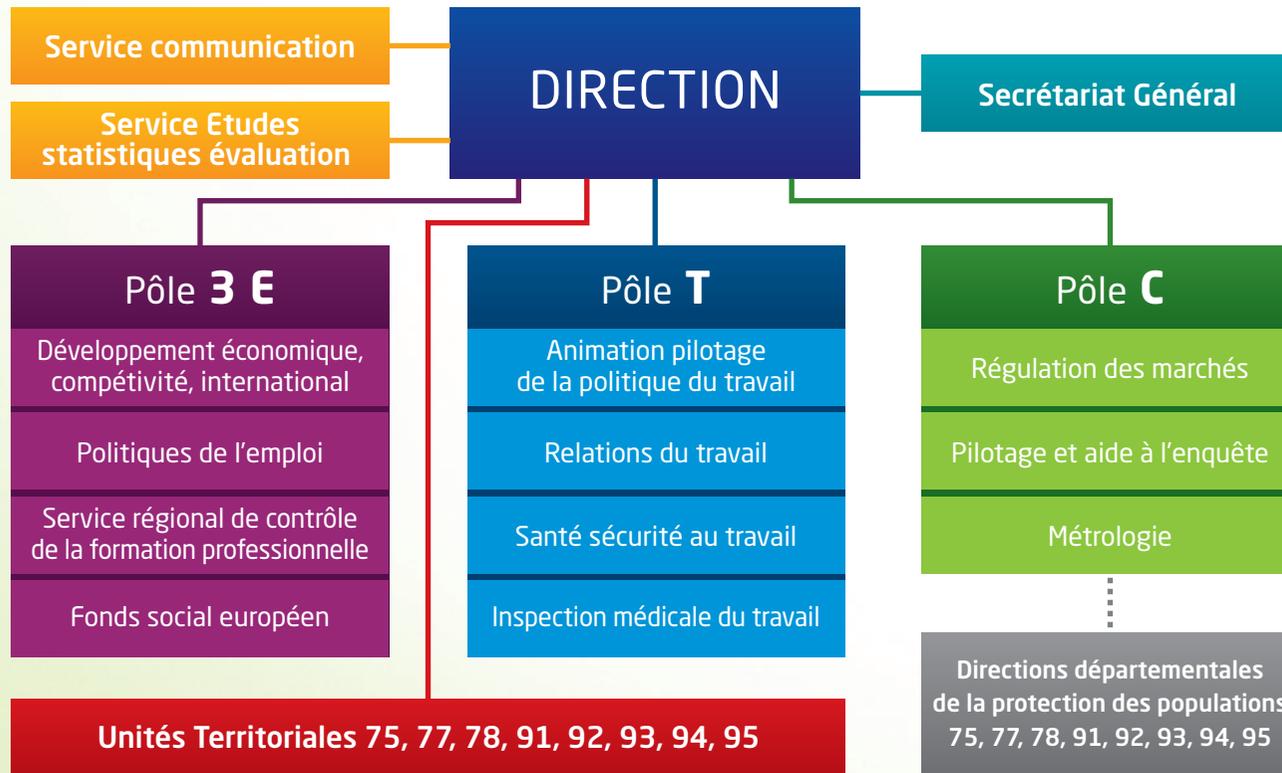


LA DIRECCTE,
VOTRE INTERLOCUTEUR



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

La DIRECCTE d'Île-de-France, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, est dotée de compétences pluridisciplinaires et transversales. Née de la fusion de 7 services régionaux issus des ministères chargés de l'économie, de l'industrie, du travail et de l'emploi, la DIRECCTE met en œuvre, dans ses domaines, l'intervention globale et cohérente de l'Etat sur le territoire régional. Elle est placée, à ce titre, sous l'autorité du Préfet de région*.



ELLE COMPORTE :

1 échelon régional organisé en 3 pôles :

Pôle 3 E (Entreprises, emploi et économie),

Pôle T (Politique du travail),

Pôle C (Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie)

et un secrétariat général.

8 unités territoriales (UT)

qui mettent en œuvre les politiques du travail et de l'emploi, notamment la fonction d'inspection du travail. Elles contribuent aussi au développement économique sur le territoire.

Le Pôle 3 E

« Entreprises, emploi et économie »

- Ses missions consistent à mettre en œuvre les politiques publiques de l'emploi, de la formation professionnelle, du développement économique y compris innovation, tourisme, commerce, artisanat, international et intelligence économique.
- Il assure le contrôle de la formation professionnelle et participe à la gestion des fonds structurels FSE et FEDER.
- Il soutient la compétitivité et l'innovation dans les entreprises.
- Son public : les entreprises, les associations, les salariés et les demandeurs d'emploi notamment.

Le Pôle T

« Politique du Travail »

- Il pilote et met en œuvre la politique du travail dans quatre domaines : les relations individuelles du travail, la santé et la sécurité au travail, les relations collectives et la lutte contre le travail illégal.
- Il a pour mission d'améliorer les conditions de travail et les relations sociales sur le territoire régional par la prévention et le contrôle assurés notamment par les services d'inspection du travail.

Le Pôle C

« Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie »

- Il pilote la mise en œuvre des politiques de contrôle en matière de concurrence et de protection des consommateurs.
- Il réalise des enquêtes dans les domaines de la concurrence et de la métrologie.
- Il apporte un appui à la réalisation des enquêtes effectuées par les Directions départementales de la protection des populations (DDPP).